



RECU EN PREFECTURE
Le 19 décembre 2019
VIA DOTELEC - S2LOW
025-21250355-20191212-00059150-06

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 12 décembre 2019

Le Conseil Municipal, convoqué le 5 décembre 2019, s'est réuni à l'Hôtel de Ville.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN (à compter de la question n° 4), Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à compter de la question n° 18), M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Pascal CURIE, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA (à compter de la question n° 4), Mme Béatrice FALCINELLA, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT (à compter de la question n° 4), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 39), M. Dominique SCHAUSS (à compter de la question n° 4), M. Rémi STHAL, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question n° 55), M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à compter de la question n° 49), M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

Mme Carine MICHEL.

Absents :

Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Guerric CHALNOT, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Clément DELBENDE, M. Abdel GHEZALI, Mme Rosa REBRAB, Mme Ilva SUGNY, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Philippe GONON, Mme Mina SEBBAH, M. Julien ACARD.

Procurations de vote :

Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY à Mme Anne VIGNOT, M. Guerric CHALNOT à Mme Myriam LEMERCIER, M. Yves-Michel DAHOUI à Mme Carine MICHEL, Mme Myriam EL YASSA à M. Michel LOYAT (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Abdel GHEZALI à Mme Marie ZEHAF, Mme Rosa REBRAB à Mme Sylvie WANLIN, Mme Karima ROCHDI à M. Pascal CURIE (jusqu'à la question n° 38 incluse), M. Dominique SCHAUSS à Mme Danielle DARD (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Ilva SUGNY à M. Nicolas BODIN, M. Pascal BONNET à M. Jacques GROSPERRIN, Mme Mina SEBBAH à Mme Christine WERTHE.

OBJET : 21 - Convention entre la Ville et la Caisse des Ecoles - Mise à disposition de personnel et versement d'une subvention

Délibération n° 2019/005915

Convention entre la Ville et la Caisse des Ecoles - Mise à disposition de personnel et versement d'une subvention

Rapporteur : Mme CAULET, Conseillère Municipale Déléguée

	Date	Avis
Commission n° 4	26/11/19	Favorable unanime

Contexte

Le Programme de Réussite Éducative (PRE) propose une action individualisée pour chaque enfant. Cette individualisation a pour objectif d'aider les familles et les enfants à retrouver une dynamique de réussite éducative. L'action du PRE s'inscrit dans le cadre du Projet éducatif de la ville, elle vise à la prise en compte des enfants les plus en difficulté et vient compléter les dispositifs existants.

Ce programme s'adresse à tous les enfants de la Ville âgés de 2 à 16 ans qui présentent des signes de fragilité ou qui ne bénéficient pas d'un environnement social, familial et culturel favorable à leur développement. Le PRE bisontin se déploie sur cinq champs d'action :

- 1 - Accompagnement à la scolarité
 - Faciliter l'inscription dans les dispositifs existants
 - Développer de nouvelles activités pour répondre aux besoins des enfants
- 2 - Activités sportives, culturelles et éducatives
 - Faciliter l'intégration sociale
 - S'ouvrir sur l'extérieur
- 3 - Accompagnement psychologique, à la santé
 - Accès prioritaire au Centre de Guidance infantile
 - Accompagnement aux soins (orthophonie, ophtalmologie ...)
- 4 - Parentalité
 - Accompagnement des familles
 - Suivi éducatif
- 5 - Aide à l'intégration
 - Interprétariat.

La Ville a confié la gestion du PRE à la Caisse des Ecoles. Le budget s'inscrit dans un cadre pluriannuel. Actuellement le budget est financé à 70 % par l'Etat via le CGET (Commissariat Général à l'Egalité des Territoires).

Présentation du projet

La Ville de Besançon apporte son soutien au PRE sous forme d'une subvention de fonctionnement annuelle de 50 000 €, de prestations internes (véhicules, locaux...) et par le biais de la mise à disposition de personnel. La subvention de fonctionnement sera prise en charge sur les crédits prévus au BP 2020 (sous réserve du vote de celui-ci) à la ligne de crédit 65.213.657361.21100.

Cette mise à disposition est faite à titre gracieux pour une partie du temps de travail de trois cadres de la Direction Education, dont le chef de service de réussite éducative à mi-temps.

La Ville de Besançon met par ailleurs à disposition un chargé de gestion pour assurer le suivi financier et administratif de la Caisse des Ecoles, et quatre référents de réussite éducative pour assurer l'accompagnement individuel des enfants. La Caisse des Ecoles rembourse le coût induit à la Ville de Besançon.

Un projet de convention est établi pour ces mises à disposition pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022.

La recette sera prise en charge sur la ligne de crédit 70.20.70841.20400.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le versement d'une subvention de 50 000 € à la Caisse des Ecoles pour la mise en œuvre du programme de réussite éducative ;
- d'approuver le projet de convention de mise à disposition de personnel ;
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer la convention de mise à disposition avec la Caisse des Ecoles.

Mme MICHEL (2) et M. FOUSSERET, élus intéressés, n'ont pris part ni au débat, ni au vote.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,


Danielle DARD.



Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 3